

## RÉUNION ANNUELLE DE BILAN DU PROTOCOLE DE JANVIER 2007 AVEC LA DIRECTION DE L'ENCADREMENT

Le mardi 24 mars 2009 s'est tenue la 2<sup>e</sup> réunion annuelle de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du protocole, conformément aux termes du relevé de conclusions sur la situation des personnels de direction signé conjointement le 24 janvier 2007 entre le ministre de l'Éducation Nationale et les représentants syndicaux des personnels de direction.

Cette réunion était présidée par Pierre-Yves DUWOYE, secrétaire général du ministère auquel s'étaient joints MM. Roger CHUDEAU, directeur de l'Encadrement, Pierre POLIVKA, directeur de l'ESEN, SEURAT, IGAENR, M<sup>me</sup> Michèle ROUSSET, directrice adjointe de l'Encadrement, M<sup>me</sup> Marie-Martine BOISSINOT, sous-directrice à la DGESCO, MM. Xavier TURION, Gilles FOURNIER, responsable du STSI ainsi que des membres de la DEPP, de la DAF et de la DAJ.

La délégation du SNPDEN était conduite par Philippe GUITTET, secrétaire général, accompagné de Philippe TOURNIER et Hélène CAHN-RABATÉ, secrétaires généraux adjoints, Michel RICHARD et Philippe VINCENT, secrétaires nationaux. Des représentants des deux autres organisations syndicales signataires avec le SNPDEN étaient présents.

La séance est ouverte par M. le Secrétaire général du ministère qui indique que cette réunion a pour objet de faire un point d'étape du relevé de conclusions et un bilan de la mise en œuvre de la charte de pilotage de l'EPL.

### **Le premier point du relevé de conclusions concerne l'exercice du métier.**

Le directeur de l'Encadrement estime que la reconstruction du réseau de l'EPL se réalise progressivement. Philippe GUITTET indique qu'il n'y a toujours pas de plan de requalification des personnels administratifs, contrairement aux engagements pris depuis plus de six ans, et que cela obère profondément la constitution de pôle administratif dans les EPL.

Philippe TOURNIER expose ensuite les conclusions de l'ob-

servatoire de la charte des pratiques de pilotage instauré par le SNPDEN et souligne que l'item « *organiser le pôle administratif de l'établissement* » demeure le bon dernier des items en voie de réalisation. Il précise que, du point de vue du SNPDEN, comme l'an passé, tout ce qui a un coût financier demeure en bas de classement. Il rappelle également que l'engagement, à compter de 2010, de doter tous les EPLE de 3<sup>e</sup> catégorie d'une équipe de direction complète (chef, adjoint, gestionnaire) n'est pas encore réalisé et que, parallèlement, il demeure de gros et grands établissements avec un seul adjoint. Philippe GUITTET demande à ce qu'un bilan des EPLE 3<sup>e</sup> catégorie demeurant sans adjoint soit réalisé rapidement par la direction de l'encadrement.

### **Le second point concerne la formation des personnels de direction.**

Philippe GUITTET fait remarquer qu'il y a beaucoup à revoir en ce qui concerne la formation et plus particulièrement la formation continue des personnels de direction. Il déplore que le master de direction d'Établissement Public tarde à se mettre en place. Le directeur de l'ESEN précise qu'il négocie avec les universités sur ce thème et qu'il travaille à la reconnaissance du rôle de formateur du chef d'établissement d'accueil.

### **Le troisième point abordé concerne le temps de travail.**

Philippe GUITTET insiste sur le fait que la reconnaissance de cadres autonomes responsables de l'organisation de leur temps de travail demeure un concept mal reconnu par les cadres intermédiaires du ministère avec une situation particulièrement difficile pour les petits établissements.

Philippe TOURNIER rappelle avec insistance qu'il s'agit de déconnecter totalement le temps de travail des personnels de direction des plages d'ouverture des établissements, c'est à dire de différencier la direction de l'administration de l'établissement.

Enfin nous faisons remarquer qu'il n'y a pas d'avancée sur la question des fins de carrière de personnels de direction. Le directeur de l'encadrement rappelle que l'octroi de la CPA aux personnels de direction relève du domaine législatif et précise qu'un groupe de travail sera constitué sur ce thème.

### **Le point suivant concerne la reconnaissance professionnelle.**

L'ensemble des dispositions du relevé de conclusions ont été actées mais nous remarquons la nécessité d'un nouveau ratio promu/promouvable qui serait porté à 33 % pour l'accès à la 1<sup>re</sup> classe, et largement augmenté pour celui de la hors classe.

### **Le dernier thème concerne les signalements en matière de sécurité scolaire.**

Les représentants de la DGESCO signalent le faible taux de réponses des établissements de l'échantillon au dispositif SIVIS. Le secrétaire général du ministère propose d'étudier une simplification des protocoles de signalement.

La deuxième partie de la réunion est consacrée à l'examen des 5 principes contenus dans la charte des pratiques de pilotage. Le directeur de l'Encadrement nous informe que le ministère envisage d'organiser un colloque sur l'EPL et les missions de service public. Il précise que le guide juridique des chefs d'établissement va être renforcé sur les questions liées aux contrats de travail de droit privé, de mise en sécurité des établissements et de pandémies grippales.

Philippe TOURNIER rappelle que le flux d'informations est identique quelle que soit la taille de l'établissement, ce qui ne manque pas de générer beaucoup de confusion.

Il est ensuite évoqué l'organisation du pôle administratif. Philippe GUITTET rappelle que cette question reste non traitée malgré nos nombreuses demandes, et qu'au-delà du nombre et de la qualification

## DISCUSSIONS AVEC LA D.E. SUR LA FORMATION ET LA CARRIÈRE - RENCONTRE DU LUNDI 6 AVRIL 2009

des personnels qui le composent, la question centrale demeure que l'EPLÉ continue, voire intensifie, la sous-traitance au profit des services académiques. Ainsi, il devient urgent dans un contexte où il est difficilement envisageable d'augmenter le nombre de personnels administratifs en EPLÉ de recentrer exclusivement son administration sur les missions qui relèvent de sa compétence stricte.

La volonté ministérielle de diviser par deux le nombre d'agences comparables implantées en EPLÉ ne saurait être un élément suffisant pour un début d'amélioration dans la gestion administrative de l'EPLÉ, même si le secrétaire général du ministère s'engage de nouveau sur la création d'administrateur de l'Éducation nationale.

La réunion se termine par le rappel des prochaines rencontres avec la direction de l'Encadrement les 6 et 27 avril 2009 et un rendez-vous est pris pour janvier 2010 dans le cadre du 3e et dernier bilan d'étape de la charte de pilotage.

En conclusion, Philippe GUITTET rappelle avec insistance que se pose avec acuité la question des carrières des personnels de direction dans le cadre d'un rapprochement avec le corps des IA - IPR. Il insiste sur la nécessité d'un alignement indiciaire des personnels de direction avec celui des IA - IPR à l'indice sommital B3. Il rappelle que le SNPDEN pourrait être prêt à débattre de la prime de fonctions et de résultats à la condition que le montant de cette indemnité se situe au delà des actuelles IRD + ISS.

Dans cette hypothèse, le concept de « résultats » devrait faire l'objet d'un accord sur son contenu et ses objectifs en l'éloignant totalement de la notion de performance de l'établissement.

La rencontre était présidée par M. Chudeau, directeur de l'Encadrement, accompagné par M<sup>mes</sup> Daneyrole et Rousset. La délégation du SNPDEN était conduite par Philippe Guittet accompagné de Philippe Tournier, Michel Richard, Philippe Vincent, Pascal Bolloré et Laurence Colin. Étaient présents trois membres d'I & D et deux du SGEN-CFDT.

### **Formation initiale et continue**

Avant d'ouvrir le débat, M. Chudeau pose la question de l'alignement de la formation initiale des personnels de direction sur celle des inspecteurs, cela reviendrait à la ramener de deux à un an. Il précise que le débat n'est pas encore ouvert, mais nous demande d'y réfléchir.

Philippe Guittet rappelle ensuite les réflexions du SNPDEN quant à l'affectation des lauréats concours dans des établissements où le chef d'établissement n'est pas toujours prêt à accueillir un stagiaire, et où le rôle de formateur du chef d'établissement d'accueil n'est pas reconnu et indemnisé financièrement, malgré l'investissement que cela demande. Il regrette le manque de coordination entre le calendrier de formation et celui des établissements scolaires, le manque d'harmonisation de son contenu sur le territoire et la faible individualisation de la formation.

M. Chudeau indique qu'une réunion de travail s'est tenue autour de ce thème, qui a conclu à la nécessité d'individualiser et de personnaliser davantage la formation après un positionnement des stagiaires. Il faudra utiliser le RIM (registre interministériel

des métiers) et le décliner en référentiel de formation. La formation continue doit obéir à un référentiel national afin de garantir l'unité du corps. Un délégué académique à la formation des cadres sera nommé par académie, il sera responsable de la formation ainsi que des relations avec l'ESEN.

En ce qui concerne le master, une partie de la formation pourrait être faite à distance et s'intercaler avec la formation initiale et continue. Philippe Guittet rappelle qu'il ne faudrait pas, dans une formation commune aux cadres de l'Éducation nationale, oublier la spécificité de l'EPLÉ, et qu'il conviendra de tenir compte de la validation des acquis de l'expérience, notamment dans le cadre de la mobilité et de la troisième carrière.

La direction de l'Encadrement demandera donc une remontée de tous les PAF académiques, et souhaite aboutir à un accord sur ce volet fin mai, début juin.

### **Indemnitaire et fin de carrière**

Philippe Guittet rappelle la perspective essentielle du SNPDEN qui est de s'inscrire dans l'évolution des carrières de l'Encadrement et donc d'envisager l'alignement du statut des personnels de direction avec celui des IA-IPR, avec un indice sommital au B3, la différenciation se faisant par l'emploi. Il insiste sur le refus de dispositifs qui feraient exploser le corps et réaffirme nos demandes pour :

- des ratios améliorés de la seconde à la première classe (33 %),
- des ratios améliorés de la première à la hors classe,

- une amélioration du classement des établissements avec diminution des pourcentages collèges et lycées professionnels en 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> catégories.

Il rappelle que si ces conditions sont remplies, nous ne sommes pas opposés à une discussion autour de la prime de fonction et de résultats (PFR) : à condition que celle-ci se situe au-dessus de l'IRD et l'ISS actuelles et que l'on définisse ce qu'est la notion de résultats.

Le directeur répond que l'idée de mixité des cadres est intéressante, mais qu'elle ne peut avoir de répercussions immédiates pour tous. Il n'est pas question, pour lui, de porter atteinte à l'unité du corps, mais de différencier certaines fonctions, en commençant par les hautes carrières et en créant, si possible, une aspiration vers le haut.

Il est finalement proposé de réaliser une monographie du corps, et de pratiquer une simulation avec des ratios ou des nombres fixes de promotions. Mais le SNPDEN réaffirme que si les propositions se limitent à une liste d'une centaine d'établissements dont les emplois seraient au B3, cela ne répond pas à notre préoccupation d'unité du corps. Le SNPDEN demande au directeur de l'Encadrement de revoir cette proposition et d'ajouter des propositions complémentaires : l'indiciaire et/ou le classement des établissements. Une nouvelle réunion, prévue le 27 avril, traitera également de l'évaluation. En tout état de cause, notre congrès à Biarritz sera informé de l'avancée de ces discussions.